



## Compte rendu du Conseil Municipal

du Jeudi 17 novembre 2022 à 19h

**Présents** : Mme Corinne RIBAUVILLE, M. Olivier CHARRON, M. Didier DESAGES, Mme Sylvie SOUBAIGNE, Mme Anne Marie DUTOIT, Mme Josette GESTAS, M. Joël BIAUT, Mme Mélanie AUCOIN VACHERIE, M. Daniel MARTIN, Mme Virginie SINSOU.

**Absents excusés** : M. William POUTAYS, M. Maxime MANENT, Mme Nathalie LOPES, Mme Muriel ERNEST, M. Emmanuel VINET.

**Procurations** : M. William POUTAYS à Mme Corinne RIBAUVILLE.

**Secrétaire** : M. Olivier CHARRON.

### ORDRE DU JOUR :

|  |   |
|--|---|
| A.DELIBERATIONS : .....                                      | 2 |
| Affaire n°1 : Convention Territoriale globale 2020-2024..... | 2 |
| Autorisation de signature donnée à M. Le Président.....      | 2 |
| Affaire n°2 : Adhésion au groupement de Communes - CDC.....  | 3 |
| B.DECISION MODIFICATIVE.....                                 | 3 |
| C.Règlement intérieur du Citystade.....                      | 4 |
| Points travaux : .....                                       | 4 |
| Comptes rendus de réunions : .....                           | 5 |
| Questions diverses.....                                      | 7 |

En préambule de la séance, Madame le Maire autorise Madame le Deunff à présenter son projet de Start Up à Verdélais « Luz Environnement ».

Mme le Deunff indique que la naissance de ce projet est le fruit d'une réflexion de plusieurs années, l'activité consistera à organiser la filière du réemploi et de la consigne des bouteilles de vin en Gironde dans un contexte de transition écologique et d'économie circulaire. L'entreprise se situe sur le site de l'ancienne usine Perrier, route des Pèlerins. Mme le Deunff précise que ce projet a permis la création d'un emploi. Ce projet a nécessité un budget de 2 millions d'euros aidé également par des aides de l'Etat et de l'Europe. L'objectif est de collecter

et laver environ 200 000 bouteilles grâce à une technologie de mécanisation italienne de tri optique et laser et de les rendre accessibles à la vente.

Madame le Maire s'assure du quorum pour ouvrir la séance.

Elle propose aux élus de bien vouloir rajouter une délibération à l'ordre du jour et d'approuver le compte rendu du 13 octobre 2022.

Le Compte-rendu et la modification de l'ordre du jour sont adoptés à l'unanimité.

## A. DELIBERATIONS :

### Affaire n°1 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2020-2024

#### AUTORISATION DE SIGNATURE DONNEE A M. LE PRESIDENT.

Madame le Maire expose :

Concomitamment à la délibération prise par le conseil communautaire de la CDC du Sud-Gironde en date du 22 février 2021 qui acte le lancement de l'élaboration du projet social de territoire en vue de la signature de la Convention Territoriale Globale en 2022 par le président, il convient aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Président à s'engager à signer cette convention qui permettra à la collectivité d'une part de participer activement à la constitution du projet territorial et son évolution prenant en compte les spécificités et les besoins de la population de notre commune.

Et d'autre part, de bénéficier du maintien des financements du contrat enfance Jeunesse arrivé à son terme le 31 décembre 2021 pour les actions menées sur notre territoire de compétences et inscrites au titre de ce dispositif.

Celles-ci seront basculées dans le plan d'actions de la CTG et par effet, elles bénéficieront en complément de la prestation de base (PSU/ PSO) du Bonus Territoire (lié à la signature de la CTG) avec un versement direct aux gestionnaires des équipements, signataires des Conventions d'objectifs et de financements (COF) appropriés.

En complément, des aides pourront être activées pour le développement de l'offre de services à la population au-delà de l'enfance et la jeunesse, sur l'ensemble des lignes politiques portées par la CAF de la Gironde, tel que la parentalité, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, le handicap...

**Propositions adoptées à l'unanimité.**

### Affaire n°2 : Adhésion au groupement de Communes - CDC

Madame le maire expose que dans un contexte d'augmentation des coûts, il semble pertinent de regrouper les acheteurs publics pour effectuer certains achats et ainsi réaliser des économies d'échelle. En outre, au regard de leur objet, le regroupement peut apporter de la cohérence à l'échelle du territoire.

Dans ce contexte, conformément à l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015, il est proposé de constituer un groupement de commande entre la Communauté de Communes, le CIAS et les communes membres de la CDC qui le souhaitent.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de notre Commune d'adhérer à ce groupement de commande pour ses besoins propres,

Considérant que la demande a été faite à la CDC du Sud Gironde de bien vouloir assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Vu le projet de convention constitutive du groupement joint à la présente délibération,

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- D'adhérer au groupement de commande
- D'approuver que le rôle de coordonnateur du groupement soit assuré par la CDC du Sud Gironde
- De bien vouloir l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement
- De désigner, parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune :

Mme Corinne RIBAUVILLE en tant que représentante titulaire de la CDC au sein de la commission d'appel d'offres du groupement

M. Olivier CHARRON en tant que représentant suppléant de la CDC au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.

**Propositions adoptées à l'unanimité.**

## B. DECISION MODIFICATIVE

Suite à la délibération prise en 2020 au sujet des provisions pour créances douteuses, il nous est demandé par le trésor public de mandater au 6817 la somme de 1276.30 euros.

Cela oblige à prendre une décision modificative car la somme de 800 euros votée au chapitre 068 en dépenses de fonctionnement est insuffisante. Par conséquent une différence de 476.30 euros apparaît au chapitre 068/ Fonctionnement.

Les dépenses et recettes au chapitre 068(fonctionnement) doivent être équilibrées.

Par conséquent, il est nécessaire de procéder à la régularisation par le biais d'une décision modificative.

| <b>Fonctionnement</b>                           | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D615221: bâtiments publics                      | -476.30 €                      |                                  |
| <b>Total D 011 : Charge à caractère général</b> | <b>-476.30 €</b>               |                                  |
| D6817 : dot. Aux Prov déprec. Actifs            |                                | + 476.30 €                       |
| <b>Total D 68 : Dotations aux provisions</b>    |                                | <b>+ 476.30€</b>                 |

**Décision modificative adoptée.**

## C. Règlement intérieur du Citystade

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir présenter des observations au règlement intérieur qui leur a été adressé précédemment. Dans la négative, le règlement intérieur sera présenté en l'état en vue de son adoption.

O. Charron indique qu'il n'est pas possible de fermer le portail durant les activités sportives de l'école. Il rappelle que cette structure doit être accessible à tout moment au public.

**Le règlement sera modifié ainsi et adopté à l'unanimité.**

*A cette issue ce dernier sera affiché aux abords du city stade, en mairie et publié sur le site internet de la commune.*

## D. Point travaux :

- **Implantation panneaux route de la banave (Route de Semens à Verdélais)**

Ces panneaux ont été installés par les services techniques. Olivier Charron a rappelé et défini les emplacements avec l'agent de maîtrise.

- **Sanitaires Jardin Public**

Les services administratifs ont reçu les devis demandés aux entreprises

Ils s'élèvent à

- ✓ 2843 euros-entreprise Duporge  
pour le carrelage ainsi qu'une porte métallique (fourniture et pose)
- ✓ 2800 euros- entreprise Multi services  
pour le remplacement du WC, plomberie diverse et de la faïence (fourniture et pose)

Toutefois, il conviendra de s'assurer de l'accessibilité du sanitaire aux personnes à mobilité réduite et de vérifier si les travaux sont réalisables eu égard à la configuration du local actuel (marche, largeur de la porte etc ...).

- **Démolition de la tribune du stade :**

Lors des travaux, une seule gaine a été passée, les élus proposent donc un chantier participatif pour réaliser le passage de la seconde. L'électrification des anciens vestiaires reste en suspens. L'idée d'utiliser le garage pour la buvette et de déplacer le lave-linge dans l'actuel vestiaire est maintenue.

- **Place PMR**

La place sera matérialisée à l'extrémité des Allées (côté route de la Demi-Lune) par les services techniques les 6 et 7 décembre prochain. Les panneaux de signalisation seront installés et un arrêté l'accompagnera.

- **Quartier Jeanneau : RD 19 e6 et RD19 e7**

Le curage du fossé au droit de la route a été effectué par les agents techniques en collaboration avec la commune de Loupiac, afin de favoriser le fonctionnement hydraulique.

## E. Comptes rendus de réunions :

- **Réunion Entente sportive de Verdélais -St Maixant- Semens :** Rencontre en présence du nouveau coach, de Hadj Chekaik (Président de l'entente), Mohamed Chekaik (Vice-Président), Alain

Bernadet (Maire de Saint-Maixant) et Mme Gaury son adjointe, Didier Desages , Olivier Charron et Corinne Ribauville. De nombreux sujets ont été évoqués, tels que l'éclairage (2 pylônes en fonctionnement sur 4), la vétusté de la main courante dont le remplacement pourra être réalisé par l'entente en partenariat avec les agents municipaux lors de la trêve de janvier, la nécessité de réparer les pare-ballons, le mauvais état du terrain d'honneur ...

Deux équipes ont été reconstituées. L'accent a également été mis sur le manque de communication entre le club et les élus.

- Commission Gens du voyage CDC : date ???

Sylvie Soubagné restituée à l'assemblée que sur l'aire de Seves, 21 apt/ maisons type T2 T3 seront construits et que les gens du voyage pourront tout de même stationner au droit de leur logement stationner leur caravane.

Prochaine commission des gens du voyage le 5 décembre à 18h

- **Commission assainissement du 2 Novembre**

Olivier Charron et Sylvie Soubagné ont assisté à cette dernière. Il a été question de la présentation des prestations prévues dans le contrat de la Sogedo.

- **Réunion du personnel communal 10 novembre 2022**

Une réunion d'information a eu lieu en salle du conseil municipal afin d'informer les agents d'une nouvelle organisation du temps de travail en rapport avec la circulaire relative aux 1607h. Madame le Maire, le 1<sup>er</sup> adjoint et les élus de la commission du personnel ont présenté aux agents un retour aux 35 heures par semaine.

Cette modification est justifiée par le renfort des effectifs du service cuisine et du service technique. Cette réorganisation contribuera à améliorer les conditions de travail et à uniformiser les horaires des différents personnels afin d'obtenir in fine une meilleure efficacité.

Propositions qui seront soumises au comité technique paritaire du Centre de Gestion 33 lors de sa séance du 15 novembre prochain.

- **Réunion Agents communaux / instituteurs :**

Didier Desages, élu en charge des affaires scolaires, rapporte à l'assemblée que l'ordre du jour était essentiellement axé sur l'organisation afin de faire un point depuis la rentrée scolaire.

Il évoque un climat très apaisé et satisfaisant depuis un an. Également, un rappel des procédures de soins (protocole de conduite à tenir en cas de choc à la tête) auprès des enfants lors de la pause méridienne a été évoqué.

- **Réunion SIAEP :**

Présent Joël Biaut.

Il indique à l'assemblée que des travaux de déferrisation sont en cours sur le réseau d'eau (travaux sur les communes de Sainte Croix du Mont et de Saint Maixant)

Il informe les élus de la nouvelle tarification portée de 1.83€ à 1.90 € TTC/m<sup>3</sup> pour un foyer normal.

- **Réunion du 16 novembre à la CDC – Inondations- Dignes**

Olivier Charron y assistait.

Quatre communes sont concernées : Toulonne, Saint Maixant, Saint Macaire et Verdelaix.

Il a été question de la conservation des digues.

Il est précisé que 300 000 € ont été engagés depuis 30 ans pour leur entretien sur la base d'un débordement éventuel tous les 5 ans.

Pour information, les batardeaux sont désormais financés par l'organisme PAPI et non plus par le GEMAPI.

## F. Questions diverses

- **Téléthon 2022 :**

Didier Desages est l'organisateur de la manifestation sportive qui aura lieu le 4 décembre.

Il demande l'aide des services techniques pour aller récupérer le barnum prêté par la commune de Saint Macaire et en profite pour les remercier.

L'association Festiverdelais proposera également un marché de Noël avec la venue de différents créateurs à cette occasion comme convenu.

Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à 12 h 30.

- **Commémoration du 11 novembre :**

Une célébration digne de ce nom qui a permis de marquer avec faste, le centenaire du Monument aux morts de la commune. Plus d'une centaine de personnes a assisté à cette commémoration, dont la Sénatrice Florence Lassarade, des représentants des services de la gendarmerie, du SDIS 33, des anciens combattants, de l'Amicale des médaillés militaires de Gironde Sud, sans oublier les enfants de l'école accompagnés de leurs enseignants. Les élus ont reçu d'excellents retours sur l'organisation de cette belle manifestation.

- **Abords de la maison - face à la Basilique (angle impasse du cimetière) :**

A ce jour, des obstacles au stationnement sont présents et matérialisés par des tiges de métal et de la rubalise.

Par conséquent, les élus proposent à l'unanimité la pose de deux bornes (scellées) qui permettront d'empêcher le stationnement devant l'entrée de la propriété tout en respectant le cadre majestueux du lieu (monument historique classé bâtiment de France). Cette proposition est acceptée et il conviendra de procéder à la commande de ce mobilier urbain via les services administratifs

- **Elagage Le Luc :**

Madame le Maire informe le conseil qu'il sera nécessaire d'effectuer un élagage le long du chemin pour accéder au site du Luc. Les agents du Sictom ont en effet évoqué la gêne que représentent les branches des arbres qui contribuent à abîmer leur véhicule.

- **Citystade :**

Changement de date d'inauguration : vendredi 13 janvier 2023 à 16h.

Il conviendra de préparer cette manifestation.

- **Prochain conseil :**

Jeudi 15 décembre 2022 à 19h

La séance est levée à 22 h 25.